

Adresse mail pour l'envoi de vos prescriptions

pac0726@horizon-h.fr

Téléphone accueil

04 69 23 05 10

Lundi – jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h

Adresse postale

HORIZON-H
85 Impasse de l'Ouvèze
07000 St Julien en St Alban

Prestation d'Analyse des Capacités - PAC -

Ouvrons le champ des possibles



Qui sommes-nous ?

Horizon-H est un cabinet spécialisé sur le handicap. La PAC est mise en œuvre en interne par un psychologue du travail, un médecin généraliste, et prend appui sur un réseau de médecins, de kinésithérapeutes et d'autres professionnels du handicap en fonction du besoin.

Horizon-H est le prestataire retenu par l'AGEFIPH et le FIPHFP pour la mise en œuvre de la PAC en Ardèche Drôme.

Une PAC, c'est quoi ?

- Une approche situationnelle du handicap, visant à apporter des données compensatoires au regard d'un projet et d'activités bien identifiés
- Eclairage médical visant à évaluer les capacités de la personne grâce à un entretien avec un professionnel de santé
- Proposition de pistes d'amélioration et/ou d'aménagement afin de compenser le handicap

Une PAC, pour qui et par qui ?

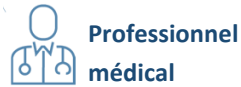
- A destination des personnes bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail ou en voie de le devenir, et demandeuses d'emploi
- Personnes avec un projet identifié
- Mobilisable par un accompagnant au parcours d'insertion (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, ou Chambres Consulaires)
- Equipe pluridisciplinaire



Bénéficiaire



Médecin régulateur



Professionnel
médical



Conseiller emploi



Référent PAC

Comment se déroule une PAC ?



Réception de la prescription (fiche d'orientation, titre OETH, CV), puis analyse de la demande par le référent PAC (psychologue du travail) et le médecin régulateur. Si besoin, le référent PAC prend contact avec le bénéficiaire et le conseiller avant l'étape suivante.

Sous 7 jours



Orientation vers un professionnel médical adapté au projet de la personne permettant un éclairage médical pertinent et un entretien hors parcours de soin ou déclaration d'inaptitude.

Sous 27 jours



Transmission de la fiche de restitution complétée et enrichie de pistes d'améliorations et/ou aménagements par l'équipe pluridisciplinaire puis entretien qui permet d'avoir un avis détaillé sur la pertinence du projet au vu des capacités de la personne.

Sous 37 jours